

Ministère  
de l'Intérieur.

Paris, le 9. Février 1847

Direction  
des  
Beaux-Arts

11. Bureau

Monsieur le Directeur,

M. le Ministre de l'Intérieur vous a  
informé, par sa lettre du 27. Décembre dernier,  
qu'il vous invite M. Flary Gérard, Banquier  
à Paris, à vous ouvrir à Rome un <sup>compte</sup> crédit  
de 6000 <sup>francs</sup> pour acquies les dépenses des  
Copies de l'œuvre de Raphaël, exécutées par  
M. M. Balze frères.

Vous voyez sans doute respecté, Monsieur  
le Directeur, quoiqu'il n'en soit rien dit dans  
la lettre précitée, que ce dernier crédit était  
rapportable l'exercice 1847, Les pièces justificatives  
que M. M. Balze frères auront à produire à  
l'appui de l'emploi devront nécessairement

M. le Directeur de l'Académie Royale de France à Rome.

158bis

porter la date de 1847. Cette observation est  
importante & j'ai cru nécessaire de vous  
l'adresser.

Il est également essentiel que le  
montant de justification ne dépasse pas  
le chiffre du crédit.

J'appelle votre attention particulière  
sur ces deux points, & je vous prie d'y avoir  
égard, afin de prévenir des difficultés qui  
nous seraient certainement faites par le Trésor.

Agré, Monsieur le Directeur,  
l'assurance de ma considération la plus  
distinguée.

Le Maître de requête,  
Directeur des Beaux-Arts.

Caru